



News release/Communiqué

L'enquêteur correctionnel publie un troisième rapport sur la situation de la COVID-19 dans les services correctionnels fédéraux

Pour diffusion immédiate

Ottawa, le 23 février 2021 – Aujourd'hui, l'enquêteur correctionnel, M. Ivan Zinger, a publié sa troisième mise à jour publique relative aux répercussions constantes de la COVID-19 sur les services correctionnels fédéraux. Ce rapport porte sur la deuxième vague de la pandémie, qui a commencé à sévir dans les prisons fédérales au début de novembre 2020.

« La deuxième vague de COVID-19 dans les services correctionnels fédéraux a fait doubler le nombre d'établissements touchés, et le nombre de cas est 2,5 fois plus élevé que celui enregistré lors de la première vague, a expliqué M. Zinger. Depuis le début de la pandémie, un peu plus de 10 % des membres de la population carcérale totale ont reçu un diagnostic positif de COVID-19, soit un taux d'infection beaucoup plus élevé que celui observé dans la population générale. Je suis particulièrement préoccupé par le fait que les détenus autochtones représentent près de 60 % de tous les cas positifs de COVID-19 déclarés dans les prisons canadiennes depuis novembre ».

Le rapport sur la situation comprend un aperçu statistique et démographique du nombre de cas de COVID-19 dans les services correctionnels fédéraux, ainsi qu'une enquête sur la reprise des interventions et des programmes correctionnels suspendus ou interrompus en raison de la pandémie. Selon le rapport, les détenus passent plus de temps derrière les barreaux en raison de l'accès réduit aux programmes de base. Pareillement, ils purgent leur peine dans des conditions de confinement plus difficiles que les circonstances prévalant avant l'arrivée de la COVID-19. « Sans qu'ils soient fautifs, les détenus se voient refuser ou retarder l'accès aux audiences de libération conditionnelle et à la mise en liberté dans la collectivité, parce qu'ils n'ont pas satisfait aux exigences de leur programme », a dit M. Zinger.

Dans son rapport, M. Zinger formule les cinq nouvelles recommandations suivantes:

1. Compte tenu des contraintes excessives, des circonstances inhabituelles et des mesures exceptionnelles imposées par la pandémie de COVID-19 à la population carcérale fédérale, je recommande que le SCC élabore et finance un plan qui permettra de transférer dans une très grande mesure l'accès aux programmes et l'exécution de ces derniers dans la collectivité plutôt qu'en prison. Cette approche repose sur une recherche fondée sur des données probantes, qui laisse supposer que les mêmes programmes exécutés dans la collectivité donnent de meilleurs résultats que ceux exécutés en prison.
2. Je recommande que le SCC collabore avec la Commission des libérations conditionnelles du Canada pour octroyer la libération anticipée et prioritaire aux détenus âgés et ayant des problèmes médicaux, lorsque ceux-ci ne représentent pas de risque excessif pour la société.
3. Je recommande au ministre de la Sécurité publique d'examiner d'autres solutions à l'incarcération et de corriger les lacunes des prisons fédérales vieillissantes, désuètes et coûteuses. Au-delà des répercussions de la COVID-19, une approche communautaire plus rigoureuse, humaine et rentable en matière de services correctionnels se fait attendre depuis longtemps. Avec plus de 3 800 cellules vides dans tout le pays (soit l'équivalent de sept pénitenciers de taille moyenne), il est temps de réaffecter le personnel et les ressources afin de mieux soutenir une réinsertion sociale sûre, saine et en temps opportun des délinquants et d'examiner la fermeture progressive de certains pénitenciers vieillissants et vétustes.

Le rapport cité dans le présent communiqué est accessible à l'adresse www.oci-bec.gc.ca.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec :

M^{me} Monette Maillet
Directrice générale
Monette.Maillet@oci-bec.gc.ca
613-791-0170